

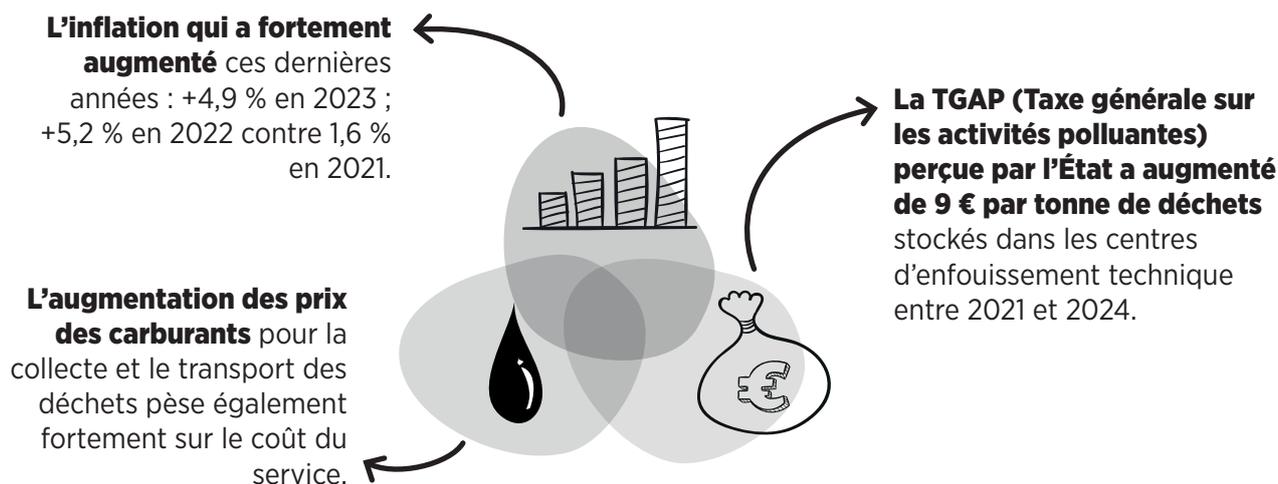
ÉVOLUTION DE VOTRE REDEVANCE EN 2024

La redevance des ordures ménagères de la Communauté de communes du massif du Vercors a été maintenue au même montant pendant 3 ans de 2021 à 2023.

Face à l'inflation qui frappe de plein fouet les coûts des services de collecte, de transport, de valorisation et de traitement des déchets, la redevance est fixée à 168 € en 2024 soit 7% d'augmentation.

Cette hausse de la redevance a pu être limitée notamment grâce à votre action de compostage et de tri sélectif.

LES DIFFÉRENTES RAISONS DE L'AUGMENTATION DE LA REDEVANCE



COUPON CHANGEMENT DE SITUATION

VOUS AVEZ CHANGÉ DE SITUATION ?

Merci d'en informer directement nos services (en plus du Trésor Public) et de nous retourner directement ce coupon (verso à compléter également).

Pour information, l'édition des factures de la redevance des ordures ménagères est faite par la Communauté de communes du massif du Vercors

Nous écrire :

CCMV, Service REOM
19 chemin de la Croix Margot
38250 Villard-de-Lans

serviceom@vercors.org
www.vercors.org

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Changement de locataire : Déclaration (mail ou papier) ou copie du bail

Vente de propriété : Attestation notariale de vente

Décès : Copie acte de décès

Modification adresse de facturation : Déclaration par mail ou papier
(pour les résidences secondaires aussi)

Logement déclaré insalubre : Copie arrêté municipal



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE NOUVELLE OBLIGATION, DES SOLUTIONS !

Que sont les biodéchets ? Ce sont vos déchets verts (pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes) et vos déchets alimentaires (épluchures, restes de repas).

UNE SOLUTION POUR CHAQUE TYPE D'HABITATION

- Si vous résidez en habitation individuelle : la CCMV vous propose un **composteur en bois de 400 L au prix réduit de 30 €** (prix d'achat initial : 83 € dont 53 € pris en charge par la CCMV).
- Si vous résidez en copropriété de moins de 50 logements : la CCMV vous propose **un ou plusieurs composteurs de 600 L au prix réduit de 60 €** par composteur, ainsi qu'une formation gratuite (prix d'achat initial : 111 € dont 51 € pris en charge par la CCMV).

- Si vous résidez en copropriété de plus de 50 logements : la CCMV vous propose la **mise en place d'un site de compostage de quartier.**

Si vous n'avez pas encore démarré de compost chez vous et que vous êtes intéressé, les prochaines ventes débuteront au printemps 2024 : soyez patient, commencer un compost en hiver n'est pas conseillé.

Pour tout renseignement sur la localisation des composteurs de quartier, les informations et commande de composteur individuel, consultez le site WWW.VERCORS.ORG

RAPPEL SUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter vos paiements, il vous a été proposé en 2023, d'adhérer au prélèvement automatique à échéance. Si vous avez déjà opté pour le prélèvement automatique, aucune démarche n'est nécessaire. Votre compte bancaire sera prélevé à la date indiquée sur la facture.

Si vous souhaitez le mettre en place, contactez-nous :

- > par mail : serviceom@vercors.org
- > par téléphone : **04 76 95 50 75**



Scannez-moi

Vous pouvez télécharger le formulaire sur www.vercors.org/dechets



ANCIENNE SITUATION

Date du changement.....

Vous étiez Locataire Propriétaire

Référence producteur

Nom (ou raison sociale)

Prénom

Adresse.....

Code postal

Ville

Adresse mail

Téléphone

NOUVELLE SITUATION

Date du changement.....

Vous êtes Locataire Propriétaire

Référence producteur

Nom (ou raison sociale)

Prénom

Adresse.....

Code postal

Ville

Adresse mail

Téléphone